



AGIR
pour protéger

**Résultats
2017**

DOUANE

DOUANE



02 | CHIFFRES-CLÉS

04 | TEMPS FORTS

06

PROTÉGER

les citoyens
et le territoire



07 | LUTTER

CONTRE LE TERRORISME
ET SON FINANCEMENT

10 | CONTRER

LES GRANDS TRAFICS ET
LA CRIMINALITÉ ORGANISÉE

14 | ACCROÎTRE

LA COOPÉRATION
AVEC NOS PARTENAIRES

17 | FAVORISER

LA COMPÉTITIVITÉ DES
ENTREPRISES FRANÇAISES
À L'INTERNATIONAL

21 | ACCOMPAGNER

ET CONSEILLER LES ENTREPRISES

24 | MODERNISER

LA FISCALITÉ ET SOUTENIR LES
FILIÈRES PROFESSIONNELLES



16

FACILITER

le développement
économique
et moderniser la
fiscalité douanière

26

Annexes
**L'ESSENTIEL
DE LA DOUANE**





Gérald Dammanin,
Ministre de l'Action et
des Comptes publics

Tout au long de l'année 2017, les 17 000 douanières et douaniers ont œuvré en métropole, dans les outre-mer ou à l'étranger, pour protéger nos concitoyens et le territoire, aider les entreprises dans leur développement à l'international et préserver nos finances publiques.

J'éprouve une grande fierté à porter à la connaissance de nos concitoyens le bilan de leur action en 2017.

La douane s'est montrée particulièrement performante contre le financement du terrorisme, les trafics d'armes et en matière de contrôle aux frontières. Elle a, une nouvelle fois, obtenu des résultats très significatifs dans la lutte menée au quotidien contre la grande fraude douanière et, plus largement, la criminalité organisée.

Drogues, tabac de contrebande, contrefaçons ou avoirs criminels saisis : la douane a contribué au démantèlement de plusieurs dizaines d'organisations criminelles, sans compter les importants résultats enregistrés par d'autres services, français ou étrangers, grâce à ses renseignements.

Son rôle a également été déterminant pour la perception de droits et taxes avec un coût de collecte en baisse et une augmentation de la déma-

térialisation des paiements. La part accrue de la TVA autoliquidée marque le succès rencontré par cette simplification offerte aux entreprises, facteur d'attractivité du territoire national.

La douane française est un interlocuteur privilégié des entreprises présentes à l'international en proposant des procédures douanières simplifiées et personnalisées. Son travail d'accompagnement des *start-ups*, à l'espace *French Tech Central* de la Station F à Paris, préfigure l'administration de demain.

La France conserve ainsi la première place au classement *Doing Business* de la banque mondiale pour le volet commerce transfrontalier.

La douane a construit ces résultats par un effort constant d'innovation et d'adaptation dans son organisation, ses méthodes d'intervention et ses moyens d'action. En témoignent les nouveaux outils de contrôle basés sur le *Big Data* qui permettent de mieux cibler les flux illicites.

L'année 2018 sera riche d'évènements appelant de nouvelles adaptations. Je pense au Brexit, à la loi pour un État au service d'une société de confiance, au renforcement de la lutte contre la fraude, notamment contre la contrebande de tabac, ou encore à la transformation de l'administration dans le cadre d'Action publique 2022.

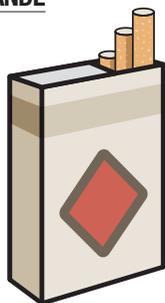
Je fais confiance aux douanières et aux douaniers, pour relever ces défis majeurs pour notre pays.

L'Union douanière fêtera en 2018 ses cinquante ans. Je souhaite que cet anniversaire soit l'occasion pour nos concitoyens d'apprécier l'apport pour notre pays et pour l'Europe d'une douane moderne, dynamique et efficace, au service de l'intérêt général.

LUTTE CONTRE LA FRAUDE

➤ TABACS DE CONTREBANDE

238,2 t
saisies sur
le territoire
national
(- 8 %)



112,3 t
saisies
à l'étranger
sur renseignement
de la douane
française
(- 45,7 %)



66,1 t
saisies
sur le territoire
national et en haute
mer (+ 46,6 %)

dont

9,2 t de
cocaïne
(+ 142,1 %)

46,1 t de
cannabis
(+ 31,3 %)

➤ STUPÉFIANTS

33,8 t

saisies
à l'étranger
sur renseignement
de la douane
française
(- 26,5 %)

dont

15,1 t de
cocaïne
(+ 73,6 %)

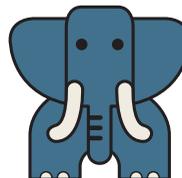
18,6 t de
cannabis
(- 49,5 %)

➤ FRAUDE FINANCIÈRE ET FISCALE



862 M€
d'avoirs criminels
saisis ou identifiés par le
service national de douane
judiciaire (+ 477 %)
dont 53 M€ en France
et 809 M€ à l'étranger

➤ PATRIMOINE NATUREL



484
constatations
portant sur
des espèces
protégées
de faune et de
flore (- 1,8 %)

➤ ARMES



958
armes à
feu saisies
(+ 11,4 %)

➤ PROTECTION DU CONSOMMATEUR



6,4 M
de jouets contrôlés
(+ 33,3 %)

➤ CONTREFAÇON



8,4 M
d'articles
saisis
(- 7,7 %)

DÉDOUANEMENT ET ACTION ÉCONOMIQUE



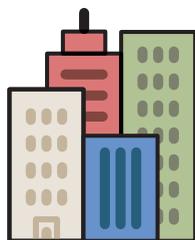
3'14"
Délai moyen
d'immobilisation
des marchandises
(13 minutes en 2004)

LABELLISATION DOUANIÈRE

1 769
OEA*
(1 589 en 2016)
(+ 11,3 %)



* Opérateur Économique Agréé
(3^e rang européen)



2 643
entreprises
conseillées par
les pôles d'action
économique
de la douane
(+ 6,4 %)

87 %
indice global
de dématérialisation
du dédouanement



FISCALITÉ



79,5 Mds€
perçus (+ 4,6%)

88 %
C'est le taux
de satisfaction
des usagers
de la douane



40
centimes,
c'est ce que coûte
la perception des
taxes douanières pour
100€ collectés

FRAUDE FISCALE

268,5 M€
de droits et taxes
redressés (- 35,3 %)

RESSOURCES HUMAINES

16 672
ETP
(Équivalent temps
plein au 31/12/2017)





JANVIER

- La douane procède au démantèlement d'un laboratoire fabriquant en France des cosmétiques de contrefaçon
- 📷 Handisport : **Cécile Hernandez, athlète parasnowboard**, rejoint l'Équipe de France Douane
- Découverte de près d'**1 kilo de diamants bruts de contrebande** par la brigade ferroviaire de Paris
- Saisie record d'**1,4 tonne de cocaïne en Polynésie**, en coopération avec la Marine nationale



FÉVRIER

- 📷 **Vingt-quatre spécimens protégés saisis par la douane**, remis au musée des sciences de Laval, et notamment des pieds d'éléphant transformés en tabourets, crocodiles naturalisés et os sculptés
- **Ski-cross** : troisième Globe de cristal pour Jean-Frédéric Chapuis
- Étape du Tour de France des experts douaniers de la filière Vins et Alcools à Lyon

MARS

📷 Saisie d'**1,7 tonne de cannabis** dans un camion par la brigade d'Hendaye

- La douane française organise le **64^{ème} tournoi de ski des douanes européennes** dans la station de Morzine-Avoriaz
- Enquête du Service national de douane judiciaire (SNDJ) pour blanchiment aggravé de fraude fiscale, impliquant plusieurs milliers de **comptes bancaires ouverts en Suisse et non déclarés**, sous l'égide d'EUROJUST
- La douane saisit à Dieppe plus de **30 000 plaquettes de psychotropes illégaux**, représentant un total de 450 000 cachets



AVRIL

📷 Plus d'**1 million d'euros saisi** dans un véhicule par la brigade d'Hendaye

- Business France et la douane signent une convention pour renforcer l'accompagnement des entreprises à l'international



MAI

- **Sauvetage** de 122 personnes en mer Égée par le patrouilleur Jean-François Deniau de la douane, lors de la mission Triton de Frontex
- **Journée du 23 mai à Bercy en présence de 450 entreprises** : Entreprises, la douane vous simplifie la vie !
- 📷 **Premières saisies de captagon en France** : les douaniers à Roissy interceptent près de 750 000 comprimés
- **Remise de la certification** Opérateur économique agréé (OEA) à la biscuiterie Société Saint Michel
- **Coopération internationale** : une saisie de la douane française conduit au démantèlement d'un très important réseau de trafic de dopants en Espagne



JUIN

- Saisie record de **157 kg d'amphétamines (MDMA)** par la brigade de Calais, au terminal Transmanche
- 📷 **Café économique à Paris** : débats et échanges autour des nouveaux enjeux de la filière vitivinicole
- Procès en appel sur l'escroquerie à la taxe carbone de plus 385 millions d'euros de TVA éludés mise au jour par le SNDJ

JUILLET

- Professionnels du vin : **la déclaration en ligne** auprès de la douane devient obligatoire

- Saisie record d'une **demi-tonne d'écailles de tortue** à Roissy

📷 **14 juillet: la douane défile sur les Champs-Élysées** pour la 3^{ème} fois après 2016 et 1919



AOÛT

- Criminalité environnementale : **332 tonnes de déchets** saisies par la douane dans le cadre de la mission « Trente jours d'action » d'Interpol

- **32000 montres pour enfant, dangereuses pour la santé** saisies par la douane de Rouen

📷 Découverte à Roissy d'un **python royal**, vivant, dans les bagages d'un voyageur en provenance de Cotonou



SEPTEMBRE

📷 **Ouragan IRMA**: la douane mobilisée aux Antilles

- Dispositif grands comptes : inauguration du centre d'expertise de l'Isle-d'Abeau (Lyon)

- La déclaration en ligne devient obligatoire pour les opérateurs de la filière vitivinicole, à toutes les étapes de la production : récolte, production, stock, enrichissement et autres pratiques œnologiques



OCTOBRE

📷 **Restitution** aux autorités égyptiennes **de huit pièces archéologiques** saisies par la douane en 2010

- Saisie de **2,3 tonnes de résine de cannabis** par les douaniers de La Rochelle

- Les **autorités portugaises saisissent plus d'une tonne de cocaïne** sur renseignement de la douane française

- Plus de **25 tonnes de tabac** interceptées par les douaniers de Dunkerque sur le seul mois d'octobre

- Café économique à Paris portant sur la lutte contre la contrefaçon

NOVEMBRE

- Saisie exceptionnelle de **750 kg de cocaïne dans des sacs de riz** au port de Jary en Guadeloupe

📷 **Un arsenal dissimulé au domicile d'un particulier** découvert par les douaniers de Picardie

- **Présence de la douane au Salon Made In France (MIFexpo)**

- **le directeur général des douanes et droits indirects intervient dans l'émission « Le monde en face »** sur France 5 sur une enquête internationale de trafic de médicaments



DÉCEMBRE

- 450 opérateurs assistent en ligne au webinar CETA en partenariat avec la Direction générale du Trésor et Business France

- La douane et le Syndicat général des vignerons de la Champagne s'unissent pour garantir l'authenticité du champagne avec la **coiffe intelligente CLOE**

📷 **Inauguration de l'espace French Tech Central** au sein du campus de **start-ups Station F (Paris)** par le ministre de l'Action et des Comptes publics et le secrétaire d'État chargé du Numérique où la douane assure une permanence pour conseiller les **start-ups**

- **La douane obtient l'agrément FRA 145** lui permettant de réaliser la maintenance de ses aéronefs





01

PROTÉGER

les citoyens
et le territoire

LUTTER

CONTRE LE TERRORISME ET SON FINANCEMENT

A

PRÈS LES ATTENTATS DE 2015, LA DOUANE A ÉTÉ MOBILISÉE
POUR LE RÉTABLISSEMENT DES CONTRÔLES AUX FRONTIÈRES.

SES MOYENS ET DISPOSITIFS DE CONTRÔLE ONT ÉTÉ RENFORCÉS SUR LES FRONTIÈRES EXTÉRIEURES À L'ESPACE SCHENGEN, SUR LES FRONTIÈRES INTÉRIEURES ET L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE NATIONAL AFIN DE LUTTER CONTRE LE TERRORISME.

RENFORCER LE CONTRÔLE DES PERSONNES AUX FRONTIÈRES

Grâce à son positionnement stratégique sur le territoire national, la douane occupe une place de premier rang pour la protection des citoyens.

Afin de contrer la menace terroriste, le contrôle douanier des flux de personnes revêt plusieurs formes.

Pour le vecteur ferroviaire, une première action de sensibilisation au risque terroriste, dans le cadre des contrôles embarqués, a été mise en place avec le RAID le 21 novembre 2017.

Par ailleurs, la douane et la SNCF organisent des formations aux techniques de sécurité lors des contrôles embarqués ou à quai.

Pour le vecteur aérien, la douane met en œuvre le projet interministériel API-PNR (*Advanced Passenger Information - Passenger Name Record*). Il permet de collecter et traiter les données de réservation et d'embar-

La douane a effectué 1 000 recrutements supplémentaires sur deux ans pour renforcer la sécurité aux frontières. 500 agents ont ainsi été recrutés et formés en 2017, en complément du contingent de 500 agents déjà recrutés en 2016.

De nouveaux moyens de contrôle et de détection, de renseignement, d'analyse et de traitement des données, ainsi que des équipements de protection des personnels ont également été acquis.

Le 14 juillet 2017, les douaniers défilaient une troisième fois sur les Champs-Élysées aux côtés des troupes militaires et des services de défense, comme en 2016 et en 1919 pour le défilé de la Victoire. Cette participation au défilé témoigne à nouveau de la confiance de la Nation en la capacité de la douane à mener à bien sa mission de protection du territoire et des citoyens. Au quotidien, cette mission de protection s'exerce dans de multiples domaines.



quement des passagers aériens, pour les vols sortants et entrants sur le territoire national, afin de lutter contre le terrorisme et les formes graves de criminalité. La douane accueille dans ses locaux de l'aéroport Roissy-Charles de Gaulle, l'Unité Information Passagers (UIP), plateforme interministérielle d'exploitation du système.

Actuellement, plus de 80 compagnies aériennes sont raccordées au dispositif, représentant près de 95 % des vols extra Union européenne (UE) et 50 millions de voyageurs. À terme, près de 230 compagnies mais également les agences de voyage et les *Tour-Operators*, ainsi que les vols intra-UE, seront rattachés au dispositif.

CONFORTER LE RÔLE DE LA DNRED COMME CENTRALE DU RENSEIGNEMENT

La direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières (DNRED) fait partie des six services composant le cœur de la



Rattaché à la DNRED, le service Cyberdouane, spécialisé dans la lutte contre la cyberdélinquance, a été créé en 2009. Cyberdouane traque la fraude douanière (stupéfiants, tabacs, armes, etc..) sur Internet et les réseaux sociaux. Le service a vu ses pouvoirs accrus et ses effectifs renforcés en 2017, compte tenu de la priorité accordée à la lutte contre la cyberdélinquance.



En 2017, la douane a contrôlé plus de 7 millions de personnes aux frontières extérieures et intérieures à l'espace Schengen. Plus de 2 000 refus d'entrée sur le territoire ont été prononcés, témoignant ainsi de la réalité du renforcement des contrôles.



7,9 M
de déclarations
traitées par ICS

(+ 8,2%)



958
armes à feu

SAISIES EN 2017

(+11,4%)

communauté française du renseignement et constitue un acteur essentiel du renseignement anti-terroriste.

La DNRED concourt, au travers de la collecte et de l'analyse de renseignements, à identifier des menaces à la sécurité nationale et des flux financiers illégaux, potentiellement liés à des activités terroristes.

CONTRÔLER ET SÉCURISER LES ÉCHANGES INTERNATIONAUX DE MARCHANDISES

Dans le cadre de ses contrôles en matière de sûreté du fret aérien et maritime, la douane met en œuvre la réglementation communautaire *Import Control System* (ICS). Cette dernière impose aux transporteurs de déposer auprès de la douane une déclaration préalable à l'importation physique des marchandises depuis les pays hors Union européenne. Son efficacité s'est encore accrue en 2017.

DÉCELER LES FLUX FINANCIERS ILLICITES ET LE BLANCHIMENT D'ARGENT

La douane fait de la lutte contre les flux financiers illicites l'une de ses priorités. La stratégie est de favoriser des enquêtes financières, administratives ou judiciaires à partir des éléments recueillis lors des contrôles douaniers. L'objectif est d'identifier des activités occultes ou illicites, la lutte contre le blanchiment étant un moyen important de démantèlement des réseaux de criminalité organisée et de financement du terrorisme.

L'action de la douane a été facilitée par l'introduction d'un renversement partiel de la charge de la preuve en matière de blanchiment douanier par la loi du 3 juin 2016, renforçant la lutte contre le crime organisé, le terrorisme et leur financement, et améliorant l'efficacité et les garanties de la procédure pénale.

Par ailleurs, cette même loi a élargi les compétences des agents du Service national de douane judiciaire (SNDJ) pour rechercher et constater les infractions de blanchiment d'actes de terrorisme. En 2017, 40 % des dossiers traités par le SNDJ portent sur des faits de blanchiment.

51 organisations criminelles ont été démantelées par le SNDJ et les avoirs criminels saisis ou identifiés par la douane judiciaire en 2017 ont été multipliés par cinq.

IMMIGRATION ILLÉGALE À MAYOTTE

Mayotte est un département français sous forte pression migratoire s'exerçant essentiellement par voie maritime.

La douane, la police aux frontières, la gendarmerie et la marine sont mobilisées pour contrer les arrivées irrégulières de barques locales, dénommées « Kwassa-Kwassa », transportant des clandestins en provenance des îles des Comores et de Madagascar.

En 2017, la douane de Mayotte a intercepté 20 embarcations de ce type et interpellé 342 étrangers en situation irrégulière ainsi que 19 passeurs.



« Dans un contexte de menace terroriste élevée, de délinquance marquée, notamment en matière de trafics de stupéfiants, et de nécessité de contrôle renforcé des flux, la douane est un acteur essentiel de la chaîne sécuritaire du département. Sur la frontière suisse tout d'abord, où les services œuvrent à un indispensable contrôle des flux massifs et quotidiens des travailleurs pendulaires franchissant la frontière par ses nombreux points de passage routiers ou encore par bateau.

Sur la frontière italienne ensuite, la douane contribue aux contrôles de l'accès au tunnel du Mont-Blanc, infrastructure classée d'importance vitale, en particulier des poids lourds, à l'aide de dispositifs extrêmement innovants tels que le scanner mobile, que j'ai pu découvrir. »

PIERRE LAMBERT,
PRÉFET DE HAUTE-SAVOIE

FRAUDE AUX DROITS CARBONE

En 2017, le SNDJ a participé au démantèlement d'une escroquerie à la TVA d'une ampleur exceptionnelle, dite « fraude aux droits carbone », représentant 385 millions d'euros de préjudice pour les finances publiques. Les avoirs saisis ou identifiés s'élèvent à plus de 110 millions d'euros, dont 88 millions d'euros à l'étranger.

Cette affaire démontre la présence d'organisations criminelles au cœur des dossiers d'escroquerie à la TVA.

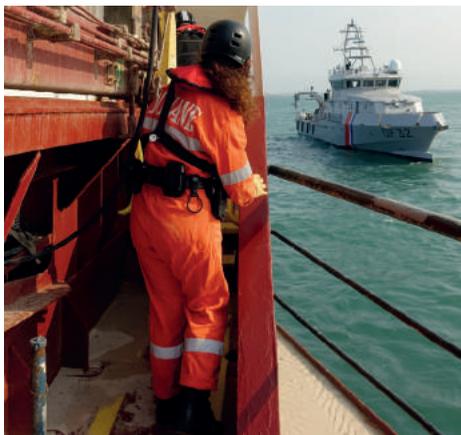
LUTTER CONTRE LA FRAUDE FISCALE

La fraude fiscale constitue une atteinte à l'économie du pays et, plus fondamentalement, au consentement à l'impôt et donc au lien d'appartenance à la Nation. C'est pourquoi la douane participe au plan de lutte contre les fraudes aux finances publiques.

LA DOUANE DÉVELOPPE L'ANALYSE DE RISQUES ET DE CIBLAGE GRÂCE À DES TECHNIQUES DE CONTRÔLE INNOVANTES

Avec le Service d'analyse de risque et de ciblage (SARC), elle met en place une chaîne intégrée des contrôles et améliore la qualité du ciblage et des orientations de contrôle. Les premières expérimentations novatrices en matière de *datamining*

ont ainsi permis d'affiner l'évaluation des risques et ont conduit à l'identification de plusieurs comportements frauduleux, indétectables avec les moyens habituels de contrôle.



- **50,7 %** agents de la branche administration générale / opérations commerciales
- **49,3 %** agents de la branche surveillance
- **37,5 %** taux de féminisation

AGENTS SPÉCIALISTES

- **573** marins
- **168** personnels aériens
- **253** motocyclistes
- **277** maîtres de chien
- **774** enquêteurs et agents de renseignement
- **243** officiers de douane judiciaire
- **483** informaticiens

862 M€
d'avoirs criminels saisis ou identifiés par la douane judiciaire (+ 477 %)
DONT 53 M€ EN FRANCE
ET 809 M€ À L'ÉTRANGER

302
affaires de blanchiment
TRAITÉES PAR LES SERVICES
DOUANIERS (- 1 %)

2 081
constatations portant sur des flux financiers clandestins,
DONT PRÈS DE LA MOITIÉ
A DONNÉ LIEU À UNE ENQUÊTE
DOUANIÈRE (+ 10,5 %)

549,8 M€
de préjudice pour l'État
SUR LES AFFAIRES DE FRAUDE
À LA TVA RELEVÉS PAR LE SNDJ
(+ 51,2 %)

268,5 M€
de droits et taxes redressés (- 35,3 %)

CONTRER

LES GRANDS TRAFICS ET LA CRIMINALITÉ ORGANISÉE

T ABACS DE CONTREBANDE, STUPÉFIANTS, PRODUITS DANGEREUX OU ENCORE CONTRE-FAÇONS, LA DOUANE INTERVIENT SUR TOUS LES FRONTS POUR PROTÉGER LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DES CITOYENS ET GARANTIR LES RECETTES DE L'ÉTAT. ELLE DÉFEND ÉGALEMENT LA PROTECTION DU PATRIMOINE, NATUREL ET CULTUREL, EN LUTTANT CONTRE LES TRAFICS D'ESPÈCES PROTÉGÉES, DE DÉCHETS OU ENCORE D'OEUVRES D'ART. EN 2017, LES POUVOIRS JURIDIQUES ACCRUS ET LES COMPÉTENCES ÉLARGIES DÉVOLUS À LA DOUANE PAR LE LÉGISLATEUR PORTENT LEURS FRUITS.

LUTTER CONTRE LA CONTREBANDE DE TABAC ET ACCOMPAGNER L'ÉVOLUTION DU RÉSEAU DES BURALISTES

Les services douaniers sont particulièrement engagés dans la lutte contre ce trafic et interviennent sur tous les vecteurs : terrestre, aérien, maritime, ferroviaire, fret express et postal.

Depuis 2003, la douane accompagne le réseau des buralistes dans sa modernisation et son évolution en lien avec les objectifs de la politique gouvernementale de lutte contre le tabagisme qui portera le prix du paquet de cigarettes à 10 euros en 2020.

COMBATTRE LE TRAFIC DE STUPÉFIANTS

Le rôle de la douane est de renforcer la sécurité et la santé publiques aux niveaux national et international en luttant contre les trafics des substances psychoactives illégales.

Les méthodes d'investigation des services douaniers évoluent constamment afin de répondre à la sophistication croissante des moyens de dissimulation employés par les trafiquants et aux nouvelles modalités d'acheminement des drogues, en lien avec l'intensification des échanges commerciaux.

À cet égard, la douane déploie une triple action :

- elle procède à des saisies de stupéfiants sur le territoire national ;
- elle effectue des saisies en haute mer, seule ou avec le concours d'autres services français, sur des navires français ou étrangers, en application du dispositif prévu à l'article 17 de la convention de Vienne ;
- elle apporte son soutien aux services douaniers étrangers pour que ceux-ci effectuent des saisies sur leur propre territoire, afin d'intercepter les marchandises de fraude en amont de leur dispersion sur le territoire national ou européen.



STUPÉFIANTS

66,1 t
saisies sur le
territoire national

ET EN HAUTE MER (+ 46,6 %)

DONT :

- **9,2 t de cocaïne (+ 142,1 %)**
- **46,1 t de cannabis (+ 31,3 %)**
- **243 kg d'héroïne (- 34,2 %)**
- **509,4 kg d'amphétamines (+ 115,5 %)**

33,8 t
saisies
à l'étranger

SUR RENSEIGNEMENT DE
LA DOUANE FRANÇAISE
(- 26,5 %) DONT :

- **15,1 t de cocaïne (+ 73,6 %)**
- **18,6 t de cannabis (- 49,5 %)**



TABACS

238,2 t
saisies sur le
territoire national

ET EN HAUTE MER (- 8 %)

112,3 t
saisies à
l'étranger

SUR RENSEIGNEMENT DE LA
DOUANE FRANÇAISE (- 45,7 %)



31,6 % des saisies de stupéfiants sont réalisées dans le fret express et postal.

PROTÉGER LA SÉCURITÉ ET LA SANTÉ DES CONSOMMATEURS

Intercepter les marchandises dangereuses

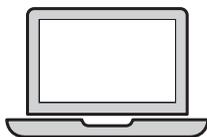
La douane protège le consommateur contre l'entrée sur le territoire national de marchandises dangereuses ou non-conformes.

En 2017, le nombre de contentieux en la matière est de 9 808 (+ 17 %).

9 712 contrôles de produits ont été menés par le Service commun des laboratoires¹ (SCL) pour vérifier leur conformité aux normes techniques en vigueur.



Le 29 juin 2017, le Service Commun des Laboratoires (SCL) a fêté ses 10 ans. À cette occasion, un séminaire a réuni à Bercy les 400 agents du service avec des représentants de ses deux directions générales de rattachement (douane ; concurrence, consommation et répression des fraudes), ainsi qu'une centaine de partenaires.



50,3 M
de produits
contrôlés,

DONT 10,8 M
NON CONFORMES ET
380 628 NON CONFORMES
ET DANGEREUX (+ 32,4 %)



6,4 M
de jouets
contrôlés

DONT 801 012
NON CONFORMES ET
143 784 NON CONFORMES
ET DANGEREUX (+ 33,3 %)

L'OPÉRATION INTERNATIONALE « PANGEA X » S'EST DÉROULÉE DU 12 AU 19 SEPTEMBRE 2017 DANS UNE CENTAINE DE PAYS.

Elle a donné lieu à un grand nombre d'arrestations et de constatations dans ces différents pays, ainsi qu'à la saisie de milliers de médicaments potentiellement dangereux. En France, l'opération a permis la saisie de plus de 433 000 produits de santé illicites et 1,4 tonne de produits de santé en vrac.

Lutter contre le trafic de faux médicaments

Les trafics de médicaments sont le fait d'organisations criminelles qui utilisent notamment Internet. La santé des consommateurs est en jeu avec des conséquences sanitaires qui peuvent se révéler très graves.

Pour lutter contre ce trafic, des agents de l'observatoire des médicaments, au sein de la DNRED, ont pour mission de localiser les lieux de production, de stockage et d'identifier les filières d'approvisionnement et les réseaux criminels.

La douane française s'appuie également sur un réseau international baptisé Medifraude, composé d'une cinquantaine de douaniers spécialisés.

Enfin, le SNDJ bénéficie de l'expertise d'un inspecteur pharmacien, permettant ainsi à l'administration de renforcer sa réponse judiciaire.

Lutter contre les contrefaçons, une nouvelle stratégie en association avec les marques

La présence de marchandises de contrefaçon sur le marché porte atteinte à l'économie nationale et à celle de l'ensemble des pays de l'Union européenne.

Les contrefacteurs ont adapté leurs méthodes et utilisent Internet pour proposer leurs produits. La douane saisit de plus en plus de petites quantités, via le fret postal et le fret express devenus les vecteurs princi-

1- Le SCL est commun à la DGDDI (Direction générale des douanes et des droits indirects) et à la DGCCRF (Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes).

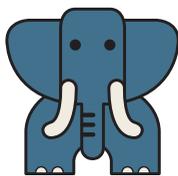


CONTREFAÇONS

8,4 M
d'articles
saisis
(- 7,7 %)

1 534
demandes
d'intervention

DÉPOSÉES AUPRÈS DE LA
DOUANE PAR DES TITULAIRES
DE DROITS DE PROPRIÉTÉ
INTELLECTUELLE (+ 2,8 %)



ESPÈCES PROTÉGÉES

484
constatations
(- 1,8 %)



paux d'envoi des contrefaçons, en nombre de constatations. Le profil des infracteurs a évolué et la douane fait désormais face à des réseaux criminels multi-trafics. La contrefaçon constitue par ailleurs une des sources de financement de la criminalité organisée.

La douane met en œuvre des procédures destinées à procéder au démantèlement des organisations de fraude. Elle fait ainsi évo-

luer sa stratégie de lutte contre les contrefaçons par la recherche d'une plus grande synergie entre l'action de ses services et celle des entreprises titulaires de droits de propriété intellectuelle, en amont des saisies, comme lors des poursuites judiciaires.

PROTÉGER LE PATRIMOINE NATUREL ET L'ENVIRONNEMENT

La douane contrôle et régule le commerce des espèces sauvages (animales et végétales) menacées d'extinction et protégées par la convention de Washington ou

convention CITES (*Convention on International Trade in Endangered Species* - Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction), ratifiée en 1978 par la France.

Le domaine des transferts transfrontaliers de déchets toxiques ou dangereux fait aussi l'objet d'une surveillance particulière. Les enjeux environnementaux liés à ces trafics, tant dans

Nicolas Hulot, ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire et Gérald Darmanin, ministre de l'action et des comptes publics, félicitent les douaniers de Roissy pour la saisie de 550 kg d'écaillés de tortues marines appartenant à l'espèce *Eretmochelys imbricata*, dite « tortue imbriquée », le 18 juillet 2017.





Le 26 octobre 2017, au ministère de la culture, huit pièces archéologiques vieilles de 3 000 ans ont été remises à son Excellence l'Ambassadeur d'Égypte en France.

Ces antiquités avaient été saisies par les douaniers de la gare du Nord. L'enquête, confiée au SNDJ, a permis de démanteler un réseau qui organisait le transfert de biens culturels de l'Égypte vers le Royaume-Uni, via la France.

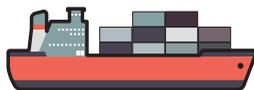
qui peuvent également servir à financer le terrorisme, le contrôle douanier de ces biens s'exerce désormais également à l'importation, en vertu de la loi du 8 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine. Un règlement européen complètera ce dispositif en 2018.

En juin 2017, la douane française a participé à une vaste opération internationale de contrôle sur les transferts transfrontaliers de déchets dont les résultats ont été annoncés le 8 août 2017 par Interpol. La plus importante saisie a été réalisée par les services douaniers du Havre. Elle concernait 150 tonnes de déchets de plastique exportés frauduleusement vers la Malaisie sous couvert d'un document inapplicable.

les pays d'exportation que sur le territoire européen, justifient cette vigilance renforcée. Enfin, dans le domaine des pollutions maritimes, quatre infractions ont été relevées par les services aéromaritimes spécialisés de la douane, dans le cadre des missions qu'elle effectue pour protéger le territoire au titre de l'Action de l'État en Mer.

PROTÉGER LE PATRIMOINE CULTUREL

La douane veille à préserver le patrimoine culturel de toute exportation illégale. Pour lutter plus efficacement contre les trafics de biens culturels en provenance de zones sensibles hors UE (Syrie et Irak notamment)



29
pollutions
maritimes

DÉTECTÉES (- 17,1 %)

471
constatations

EN MATIÈRE DE TRAFICS
DE DÉCHETS (+ 82,6 %)



69
constatations

EN MATIÈRE DE BIENS
CULTURELS (71 EN 2016)



OURAGAN IRMA : LA DOUANE MOBILISÉE AUX ANTILLES

Face à l'urgence sanitaire, matérielle et sécuritaire, les services de l'État ont uni leurs efforts pour apporter leur aide aux sinistrés de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy. Les services douaniers des Antilles ont conditionné, puis acheminé plusieurs palettes d'équipements et de vivres de première nécessité à destination de Saint-Martin à bord des vedettes garde-côtes des douanes. La douane a été sollicitée pour livrer plus de 10 tonnes de matériel de première urgence, a procédé à 70 évacuations sanitaires et transporté plusieurs dizaines de personnels techniques.

ACCROÎTRE

LA COOPÉRATION AVEC NOS PARTENAIRES

FACE AU DÉVELOPPEMENT DE LA CRIMINALITÉ TRANSNATIONALE, LA COOPÉRATION S'INTENSIFIE. LA DOUANE TRAVAILLE AINSI EN COOPÉRATION CONSTANTE AVEC SES PARTENAIRES NATIONAUX, EUROPÉENS ET INTERNATIONAUX.



Le patrouilleur Jean-François Deniau a réalisé en 2017 deux missions pour le compte de l'agence européenne Frontex.

tuée de 1 500 garde-frontières et répondre à la pression migratoire aux frontières extérieures de l'espace Schengen.

Enfin, la loi du 30 octobre 2017 renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme permet à la douane d'étendre la mise en œuvre de contrôles autour de certains de ses points de passages frontaliers.

L'action douanière est également relayée par le réseau des attachés douaniers et les experts techniques internationaux de la douane, implantés dans des zones ou pays d'intérêt pour la douane.

La coopération internationale en matière pénale mise en œuvre par le SNDJ est également un élément essentiel de l'efficacité des enquêtes, en particulier pour le démantèlement des organisations criminelles transnationales.



410
actions de
coopération
internationale



568
personnes
sauvées
en mer

ASSURER UNE COOPÉRATION INTERNATIONALE EFFICACE DANS LA LUTTE CONTRE LES GRANDS TRAFICS

Pour lutter efficacement contre des organisations qui dépassent les frontières, la douane développe ses partenariats et ses actions à l'international.

Elle contribue aux actions coordonnées par l'agence européenne FRONTEX, notamment en Méditerranée, en mettant à disposition ses moyens aériens et maritimes.

Elle est aussi partie prenante du corps de garde-frontières et garde-côtes européens. Elle met à disposition des agents pour participer à cette réserve de réaction rapide consti-



OPÉRATION FRANCO-ESPAGNOLE PASCAL MÉDITERRANÉE 2017

L'opération PASCAL organisée en juillet 2017 a associé les moyens aéromaritimes français et espagnols en mer d'Alboran, avec notamment l'engagement des patrouilleurs français et espagnol, respectivement le « JEAN-FRANÇOIS DENIAU » et le « FULMAR ».

L'opération a permis la saisie de 2,3 tonnes de résine de cannabis, 2 embarcations type semi-rigide, 2 camionnettes et l'arrestation de 6 personnes.

Suite à information de la DNRED, le 14 mai 2017, lors d'une opération de lutte contre le trafic de stupéfiants en haute mer, la douane a intercepté un caboteur battant pavillon Saint-Vincent-les-Grenadines, navigant au large de la Martinique, transportant 223 kg de cocaïne dissimulés dans une cache aménagée sophistiquée. Les agents des douanes ont mis en oeuvre les dispositions de l'article 17 de la convention de Vienne qui permet d'arraisonner un navire en haute mer, avec l'accord de l'État du pavillon, quand il est soupçonné de se livrer à un trafic de stupéfiants.



COOPÉRER AVEC LES AUTRES ACTEURS DE L'ÉTAT

La douane réalise de multiples actions en coopération avec les autres administrations. En 2017, le protocole de coopération avec la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF), visant à renforcer les échanges entre leurs services d'enquête, a été renouvelé. C'est aussi le cas avec le ministère de l'Intérieur, par le biais des centres de coopération police-douane (CCPD) implantés aux frontières du territoire ou des groupes d'intervention régionaux (GIR), regroupant douaniers, policiers, gendarmes et agents de la Direction générale des finances publiques, chargés d'agir contre la délin-

La douane dispose d'un réseau de 19 attachés douaniers et de 4 experts techniques implantés sur tous les continents et couvrant 78 pays.

quance sous tous ses aspects. La douane participe également aux Comités départementaux anti-fraude (CODAF) pilotés par le Préfet et le procureur de la République du département, au sein desquels coopèrent la police, les finances publiques, l'inspection du travail, ou encore l'URSSAF, afin d'apporter une réponse globale et concertée aux phénomènes de fraude.

Enfin, la douane entretient une coopération étroite avec la Direction générale des finances publiques. Depuis décembre 2017, des accès croisés aux fichiers de la DGDDI et de la DGFIP sont opérationnels.

LA DOUANE SOUTIEN LE SPORT DE HAUT NIVEAU

33 athlètes composent l'Équipe de France Douane avec de nombreux titres de champion du monde en ski alpin (Adeline Baud-Mugnier, Nastasia Noens, Julien Lizeroux, Alexis Pinturault), biathlon (Marie Dorin-Habert et Justine Braisaz), judo (Priscilla Gneto), escrime (Yannick Borel) ou encore en snowboard handisport (Cécile Hernandez).





02

FACILITER
le développement
économique
et moderniser
la fiscalité douanière

FAVORISER

LA COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES FRANÇAISES À L'INTERNATIONAL

TOUT AU LONG DE L'ANNÉE 2017, LES DOUANIERS ONT ACCOMPAGNÉ LES ENTREPRISES POUR FAIRE DES ÉVOLUTIONS DE LA RÉGLEMENTATION EUROPÉENNE UNE SOURCE DE COMPÉTITIVITÉ, DE SIMPLICITÉ ET DE SÉCURITÉ AU SERVICE DES ENTREPRISES ET DE L'ÉCONOMIE NATIONALE. GRÂCE À CETTE MOBILISATION AU QUOTIDIEN, LA FRANCE SE PLACE POUR LA 3^E ANNÉE CONSÉCUTIVE, À LA 1^{RE} PLACE DU CLASSEMENT DOING BUSINESS DE LA BANQUE MONDIALE, DANS LA CATÉGORIE COMMERCE TRANSFRONTALIER. LE NOUVEAU CODE DES DOUANES DE L'UNION (CDU), ENTRÉ EN APPLICATION LE 1^{ER} MAI 2016, A SUSCITÉ DE NOMBREUSES ACTIONS D'INFORMATION ET DE CONSEIL.

LA POURSUITE DU PLAN DÉDOUANEZ EN FRANCE

Présenté le 22 septembre 2015 à Bercy, puis lors des étapes du Tour de France des experts de la douane, le Plan Dédouanez en France (2016 – 2018) et ses 40 mesures concrètes permet de simplifier les formalités douanières, réduire les coûts et faire gagner du temps aux opérateurs économiques.

Fin 2017, 80 % des objectifs sont atteints et 32 des 40 mesures enregistrent des résultats positifs.

LE DÉDOUANEMENT CENTRALISÉ NATIONAL, DISPOSITIF UNIQUE EN EUROPE

Plébiscité par les opérateurs, il permet à la France d'être en avance sur les autres pays européens. En effet, le CDU introduit une



simplification douanière majeure, le dédouanement centralisé au niveau communautaire (DCC), à partir de 2020. Il permettra alors aux opérateurs économiques agréés (OEA) de centraliser, en France ou dans un autre État membre, toutes les formalités douanières pour les flux de marchandises passant par plusieurs États membres de l'Union européenne (UE).

Afin de préparer les entreprises à cette nouvelle donne, la douane française a anticipé cette échéance, offrant, dès juin 2016, cette possibilité à tous les opérateurs sur le plan national, avec le dédouanement centralisé national (DCN). Le DCN est basé sur une dissociation totale des flux physiques de marchandises et des flux déclaratifs, à l'import comme à l'export. Cela permet d'importer ou d'exporter des marchandises depuis plusieurs sites en France, relevant de divers bureaux de douane, dits de présentation, tout en centralisant les formalités douanières auprès d'un seul bureau, dit de déclaration, véritable interlocuteur unique des entreprises. À la clef pour les entreprises : des gains de temps et des gains financiers sur les opérations de dédouanement.

Fin 2017, 435 opérateurs disposaient d'un agrément de DCN, ce qui représente 11,1 % des flux de dédouanement, répartis sur l'ensemble des directions régionales des douanes.

Fort de cette expérience, la douane française intégrera la première vague de déploiement du DCC à toute l'UE.

Le dispositif cible comportant la mise à niveau des systèmes d'information entre tous les acteurs sera progressivement mis en œuvre à partir de 2021 pour le DCC à l'importation.



1 769
entreprises
OEA

3^e RANG EUROPÉEN
(+ 11,3 %)

LA CONSOLIDATION DU CDU, FACTEUR DE CROISSANCE ET D'AVANTAGES FINANCIERS

Certaines dispositions du CDU doivent encore être améliorées et précisées au niveau européen.

Sur le plan informatique, les évolutions requises par le CDU mobilisent experts réglementaires et informatiques pour développer ou mettre à jour les 17 systèmes nécessaires à la mise en œuvre du CDU.

Le CDU offre de nouvelles opportunités aux opérateurs du commerce international. Les régimes particuliers douaniers, par exemple, permettent d'importer des produits en suspension de droits et taxes et de réaliser hors taxes des activités de transformation sur le territoire douanier de l'Union. Ils offrent un gain de trésorerie et un avantage concurrentiel à l'exportation aux entreprises qui en bénéficient.



GUIDER LES OPÉRATEURS FIABLES VERS L'OBTENTION DE STATUS FACILITATEURS ET PRIVILÉGIÉS

La douane accorde aux entreprises avec lesquelles elle a noué des relations de confiance différents statuts leur permettant de bénéficier d'un traitement privilégié.

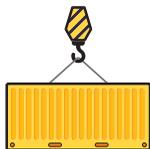


La part du commerce extérieur

RÉALISÉE PAR DES OEA EST DE

85,5 %

(+ 3,8 POINTS)



7 168 exportateurs agréés

(747 STATUTS DÉLIVRÉS, SOIT + 11,9%)

Le statut d'opérateur économique agréé (OEA - AEO Agreed Economic Operator), passeport à l'international

Délivré par les services douaniers après audit, ce statut atteste du respect par l'entreprise concernée de critères portant sur ses processus déclaratifs douaniers et sa maîtrise des problématiques de sûreté-sécurité.

Le CDU place ce statut OEA au centre d'un système de dédouanement revu et modernisé. L'opérateur OEA bénéficie de facilitations douanières telles que l'allègement des contrôles lors du dédouanement, le traitement prioritaire des chargements en cas de sélection pour un contrôle douanier, ou le choix du lieu de contrôle. Le statut OEA ren-



force la compétitivité des entreprises œuvrant à l'international, l'UE ayant conclu des accords avec ses grands partenaires économiques permettant la reconnaissance de ce statut par ces derniers.

Le statut d'exportateur agréé (EA), facteur de facilitation et de sécurisation

Ce statut permet à son détenteur d'auto-certifier l'origine préférentielle de sa marchandise sur un document commercial l'accompagnant, supprimant la formalité du visa par la douane d'un justificatif d'origine préférentielle au moment de l'exportation. Sans limite de valeur, l'entreprise EA bénéficie des avantages prévus par certains accords commerciaux conclus entre l'UE et des pays non UE (soit près de 70 pays). Ce statut est obligatoire pour l'exportation vers certains pays (Corée du Sud, par exemple).

Facteur de facilitation, le statut EA est également pour l'entreprise un facteur de sécurisation de ses échanges commerciaux, la douane l'aidant à identifier les règles applicables à ses produits.

AUTO-LIQUIDATION DE LA TVA : POUR DES PLATEFORMES LOGISTIQUES PLUS ATTRACTIVES

Dans le cadre de la loi sur l'économie bleue de juin 2016 et de la loi de finances rectificative pour 2016, la douane a mis en place l'auto-liquidation de la TVA à l'importation (ATVAI). Elle vise à renforcer l'attractivité des infrastructures portuaires et aéroportuaires françaises et la compétitivité des entreprises habilitées en leur permettant de ne pas acquitter la TVA au moment de l'importation de marchandises. La TVA constatée à l'importation est reportée sur la déclaration périodique de chiffre d'affaires adressée à l'administration fiscale.

LES OPPORTUNITÉS DES ACCORDS DE LIBRE-ÉCHANGE ET DU CETA

Soucieuse de favoriser l'auto-certification de l'origine des marchandises et la responsabilisation des opérateurs, la Commission européenne a développé le système *Registered exporter* (REX), opérationnel depuis le 1^{er} janvier 2017, qui devrait figurer dans tous les nouveaux accords de libre-échange (ALE) conclus par l'UE. Le principe est simple : tout opérateur qui réalise



« Pour nous, la douane est une administration disposant de compétences techniques essentielles à la bonne mise en œuvre des accords de libre-échange. C'est un

partenaire avec lequel il importe d'avoir des échanges les plus fluides possibles, pour défendre les positions interministérielles et représenter les intérêts français à Bruxelles. La présence à la DG Trésor d'un douanier est absolument essentielle, car elle garantit la cohérence technique de nos approches et nous assure un contact constant et fluide avec les services douaniers. Nous faisons ainsi progresser des problématiques communes. La douane et le Trésor ont d'ailleurs initié cette année une coopération renforcée en région pour valoriser les accords de libre-échange et informer les opérateurs économiques des opportunités dont ils peuvent bénéficier. »

PIERRE CHABROL,
CHEF DU BUREAU POLITIQUE COMMERCIALE -
DIRECTION GÉNÉRALE DU TRÉSOR

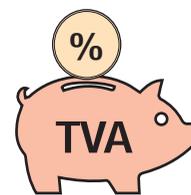
des envois inférieurs à 6 000 € peut auto-certifier l'origine préférentielle de son produit. Au-delà, il doit devenir exportateur enregistré (EE) et utiliser un numéro unique REX. La délivrance du statut d'EE est entièrement dématérialisée. Le système REX est au cœur de l'accord économique et commercial global (*Comprehensive Economic and Trade Agreement* — CETA), signé entre l'UE et le Canada le 30 octobre 2016, dont le volet commercial est entré en vigueur le 21 septembre 2017.

WEBINAIRE SUR LE CETA

Le 12 décembre 2017, 450 personnes ont participé à la première webconférence publique organisée à Paris par la douane, en collaboration avec la Direction générale du Trésor et Business France.

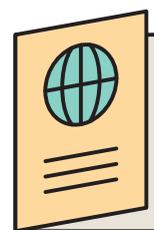
Il s'agissait de présenter aux entreprises les nouvelles opportunités offertes par le CETA. L'expérience, concluante, sera renouvelée.

Des réunions douane-entreprises sur le même thème ont également été organisées en région.



7 390
opérateurs
ont sollicité le
dispositif de
l'ATVAI

POUR UN MONTANT
TOTAL AUTO-LIQUIDÉ
DE 8,14 MDS€



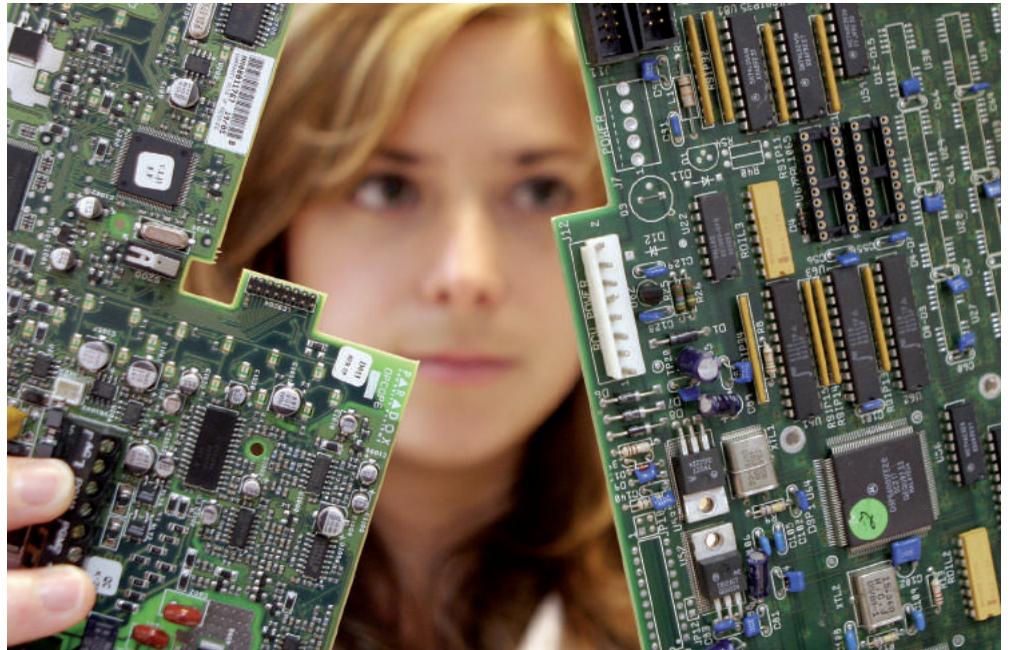
DÉJÀ
1 566
exportateurs
enregistrés
(REX)



« Sur les projets que nous avons menés ces deux dernières années, la douane a su s'adapter à la complexité de nos problématiques et surtout faire preuve de la réactivité nécessaire dans le monde des entreprises internationales, milieu économique en constante évolution. »

« Le dispositif mis en place en partenariat avec les équipes de la douane française a permis à Dow Agrosiences France d'économiser plus de 12 millions de dollars de droits de douane en 2017. Ce partenariat est un des éléments clé de notre stratégie commerciale, puisqu'il nous permet, à terme, de mieux servir les marchés internationaux depuis nos unités de production présentes sur le sol français. »

MARIANNE ARTUSIO-CHENOT,
RESPONSABLE DOUANE CHEZ
DOW AGROSCIENCES SAS



POURSUIVRE LA DÉMATÉRIALISATION DU DÉDOUANEMENT

La simplification du dédouanement en France, dans le but de rendre la plateforme logistique France plus attractive, passe par la dématérialisation, gage d'un accès aisé aux informations.

La dématérialisation des procédures douanières progresse encore en 2017 vers l'objectif du 100% dématérialisé à l'horizon 2020. En effet, le déploiement du Guichet unique national (GUN) du dédouanement, projet interministériel piloté par la douane, s'est amplifié. Le GUN modernise et dématérialise les formalités relevant de plus de quinze autres administrations nationales. Il organise le contrôle automatisé des documents d'ordre public exigés lors du dédouanement, générant gains financiers et de temps pour les entreprises.

MODERNISATION ET OUVERTURE DES DATA CENTERS DE LA DOUANE AUX AUTRES SERVICES DE L'ÉTAT

La douane a poursuivi en 2017 sa stratégie de modernisation et d'ouverture de ses deux data centers. Le Centre informatique douanier (CID) est aujourd'hui un centre d'héber-

gement informatique interministériel, accueillant les systèmes d'information du ministère de la justice, de l'éducation nationale, de la culture, de la Cour des comptes et de Tracfin. Cette démarche d'ouverture est également développée avec la Direction nationale des statistiques et du commerce extérieur (DNSCE). En parallèle, la douane transforme ses architectures informatiques avec la virtualisation des serveurs. Ces travaux se poursuivront en 2018.



« Avant, nous étions obligés de saisir manuellement des informations ou d'envoyer tous les documents à un prestataire externe. Je vous

laisse imaginer les contraintes que cela représentait ! Les simplifications douanières nous ont fait gagner sur certains sites entre trois et sept jours de délais logistiques à l'export. »

JÉRÔME SPIESSE,
RESPONSABLE DOUANE ET CONTRÔLE
EXPORT CHEZ SIEMENS FRANCE

ACCOMPAGNER ET CONSEILLER LES ENTREPRISES

QUELLE QUE SOIT LEUR TAILLE, EN RÉGION OU AU NIVEAU CENTRAL, LA DOUANE ACCOMPAGNE LES ENTREPRISES POUR LEUR OFFRIR DES PROCÉDURES DOUANIÈRES ADAPTÉES. SES EXPERTS DU DÉDOUANEMENT ANIMENT DES JOURNÉES D'INFORMATION THÉMATIQUES SUR LES PROBLÉMATIQUES ACTUELLES QUE SONT LA RÉGLEMENTATION VITIVINICOLE, LE e-COMMERCE OU LE *MADE IN FRANCE*. LES ATTACHÉS DOUANIERS, IMPLANTÉS DANS LES GRANDS PAYS PARTENAIRES, SE MOBILISENT ÉGALEMENT POUR SOUTENIR LES ENTREPRISES FRANÇAISES.

CONSEILLER LES PME : L'ACTION LOCALE DES CELLULES CONSEIL AUX ENTREPRISES

Pour les très petites entreprises (TPE), les petites et moyennes entreprises (PME) et les entreprises de taille intermédiaire (ETI), la douane dispose d'un réseau de 40 cellules conseil aux entreprises implantées dans chaque direction régionale des douanes, au sein des pôles d'action économique (PAE).

Leurs agents ont une connaissance approfondie de la réglementation, mais aussi des chaînes logistiques et des besoins des entreprises.

En avril 2017, la Mission Action économique et entreprises (MA2E) a été créée au sein de la direction générale. En lien avec les PAE, elle est chargée de fluidifier les relations entre la



2 643
entretiens
personnalisés

AVEC LES ENTREPRISES,
RÉALISÉS PAR LES PAE

(+ 6,4 %)

douane et les entreprises, fédérations et inter-professions.

UN INTERLOCUTEUR UNIQUE POUR LES GRANDES ENTREPRISES : LE SERVICE GRANDS COMPTES (SGC)

La mise en place du dispositif Grands comptes est une mesure emblématique du plan Dé-douanez en France.

Son objectif : rationaliser le traitement douanier des opérations des grands opérateurs du commerce international, dont certains sont leaders au niveau mondial, en vue de favoriser la domiciliation en France de l'intégralité de leur activité douanière.

La structure centrale, le Service grands comptes (SGC) créé en mai 2016, est chargée du conseil, de l'accompagnement et de la gestion des procédures. Sa montée en charge



JOURNÉE GRANDS COMPTES LE 30 NOVEMBRE 2017

Plus d'un an après la mise en œuvre du dispositif Grands Comptes, la douane a réuni à Bercy, les grands opérateurs du commerce international pour une matinée d'échanges et de réflexion sur les réalisations et les perspectives à venir.

Plus d'une centaine d'opérateurs étaient présents, ainsi que Laurent Saint-Martin, député du Val-de-Marne, Vice-président de la commission des finances et rapporteur du budget « Facilitation et sécurisation des échanges ».



« La douane française est un véritable partenaire commercial pour HAROPA. Elle nous accompagne systématiquement dans toutes nos démarches commerciales, que ce soit en rendez-vous *BtoB* pour étudier plus spécifiquement une solution dédiée à un client, en tant que co-exposant sur les salons, avec les professionnels portuaires pour répondre aux questionnements précis, ou encore en participant à nos

projets de développement de filières (véhicules d'occasion, produits luxe et cosmétiques, déchets...).

Nous publions des indicateurs de performance Haropa depuis 2014 pour démontrer l'efficacité du passage portuaire. La douane y contribue très favorablement avec ses indicateurs de temps de dédouanement extrêmement court. Autant d'actions directes et d'implications permanentes à nos côtés qui renforcent l'attractivité de la France dans la *supply chain* mondiale. »

HERVÉ MARTEL,
DIRECTEUR DE HAROPA - PORT DU HAVRE

88 %
taux de
satisfaction
des usagers

DE LA DOUANE



80 %
taux de
satisfaction
du Tour de
France
des experts
douaniers

nomiques : Toulouse Blagnac (aéronautique et défense), Rouen port (automobiles et véhicules industriels), L'Isle-d'Abeau (énergie, chimie, électronique, pharmacie) et Nantes Atlantique (luxe, industrie, grande distribution et agroalimentaire).

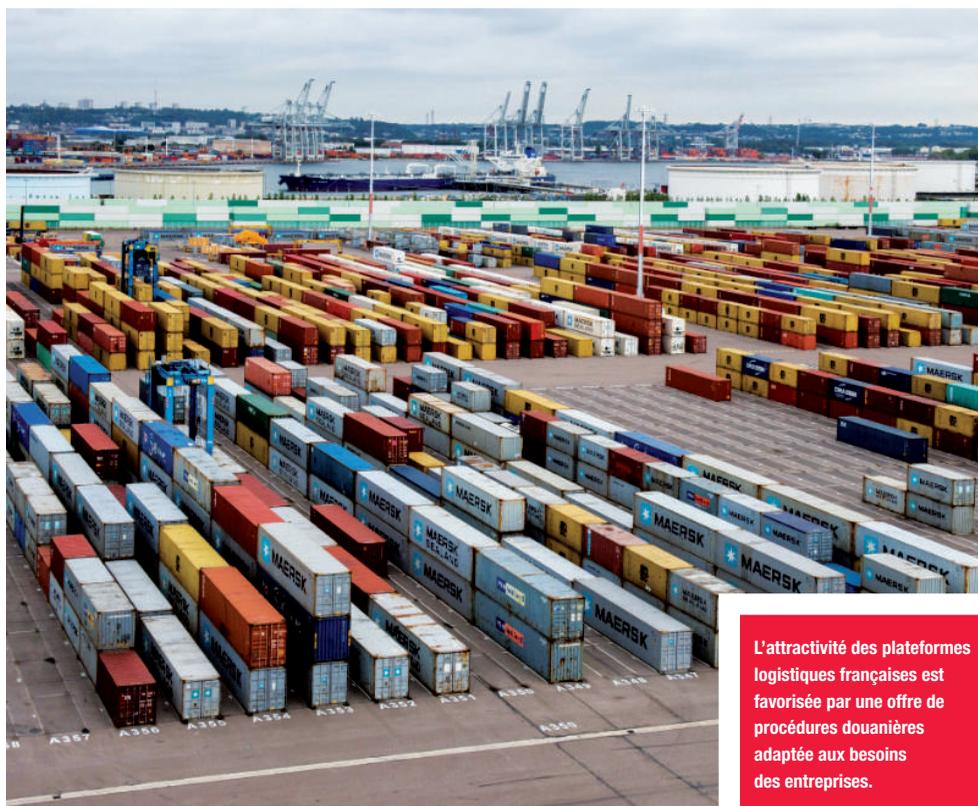
Au 31 décembre 2017, ces centres traitaient les flux déclaratifs de 96 sociétés, soit 1/3 du portefeuille total.

LE TOUR DE FRANCE DES EXPERTS DOUANIERS DE LA FILIÈRE VINS ET ALCOOLS

Après le Tour de France des experts douaniers consacré au CDU et au plan Dédouanez en France, la douane a mené en 2017 une nouvelle campagne d'information dédiée aux thématiques vitivinicoles et aux contributions indirectes qui s'est achevée le 30 juin 2017, en Corse.

Douze étapes pour informer les professionnels sur les évolutions réglementaires et les mesures de modernisation mises en place par la douane et les accompagner dans ces changements.

s'est terminée en septembre 2017. Le SGC gère désormais 69 groupes, soit 306 sociétés. Quatre centres d'expertise en région traitent, depuis début 2017, les flux déclaratifs quotidiens des grands comptes selon le schéma unique du dédouanement centralisé national (DCN). Ils sont spécialisés par secteurs éco-



L'attractivité des plateformes logistiques françaises est favorisée par une offre de procédures douanières adaptée aux besoins des entreprises.

LES AVANTAGES DU MADE IN FRANCE

Le *Made in France* ou Fabriqué en France est un marquage d'origine que les entreprises peuvent apposer sur leurs produits. La douane propose la délivrance gratuite d'une information sur le *Made in France* (IMF). Elle permet aux entreprises de savoir si elles sont éligibles à ce marquage d'origine et peuvent donc profiter de la notoriété des produits français aux niveaux national et international.

LE FORUM E-COMMERCE

Le 3 octobre 2017, la douane s'est associée à la direction générale des entreprises (DGE), en partenariat avec la Fédération du e-commerce et de la vente à distance (FEVAD), pour organiser un forum dédié à l'internationalisation du e-commerce, réunissant près de 200 entreprises.

L'essor des flux du e-commerce place la douane face à de nouveaux défis :

- organisationnel, en raison de leur volume et des exigences de rapidité de leur traitement douanier ;
- réglementaire, ces flux dérogeant aux principes de territorialité et de communication d'informations qui fondent les règles de taxation ;
- sécuritaire, enfin, dans un contexte de lutte contre le terrorisme et de protection du consommateur.

Tout au long de l'année 2017, la douane s'est mobilisée pour débattre et avancer sur ces problématiques à différents niveaux, en



212

IMF

DÉLIVRÉES (37 EN 2016)

220

renseignements contraignants sur l'origine

(-1,8 %)

cherchant l'assurance de modèles de taxation justes et équitables pour tous et un contrôle adapté des flux au niveau de la sûreté-sécurité.

LA DOUANE PRÊTE POUR LA MISE EN PLACE DU DROIT À L'ERREUR

La douane applique déjà certains principes du droit à l'erreur, notamment la transaction et l'absence de pénalités pour les contribuables de bonne foi depuis 2011, ainsi que dans sa charte des contrôles douaniers de 2009. Elle est pleinement engagée dans la démarche et les travaux en cours sur ce sujet.

La douane adaptera son organisation, ses politiques de contrôles et ses méthodes de travail. Elle prévoit dès 2018 des formations sur le droit à l'erreur.

ANTICIPER LE BREXIT POUR MIEUX ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES



« La sortie du Royaume-Uni de l'UE, issue du référendum du 23 juin 2016, aura un impact direct sur la douane, les opérateurs économiques et les plateformes de transport (ports, aéroports, lien fixe Transmanche). La douane française a donc créé une mission Brexit, placée auprès du directeur général. Elle participe aux groupes de travail aux

niveaux interministériel et ministériel et apporte son expertise aux négociations menées au niveau européen. Elle est chargée d'évaluer l'impact du Brexit sur l'organisation de la douane, ses missions, ainsi que sur les opérateurs du commerce extérieur, en interface avec les autres départements ministériels.

Initiée le 15 décembre 2017, la phase II des négociations sera consacrée, dès janvier 2018, à la définition des modalités d'une période transitoire et, à partir du mois de mars, à la construction du futur cadre des relations UE/Royaume Uni (RU).

Entre autres sujets en jeu, le rétablissement, à terme, des formalités douanières et des contrôles entre le RU et les États membres de l'UE, la réintroduction de droits et taxes, assortie de possibles mesures de politique commerciale, mais également l'extension de la détaxe aux ressortissants britanniques. »

RACHEL BELLEGUY,
CHARGÉE DE MISSION BREXIT À LA DGDDI

MODERNISER

LA FISCALITÉ ET SOUTENIR
LES FILIÈRES PROFESSIONNELLES

LA DOUANE EST UNE ADMINISTRATION FISCALE QUI PERÇOIT DES RECETTES AU PROFIT DU BUDGET DE L'ÉTAT, DES ORGANISMES DE SÉCURITÉ SOCIALE, DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DE L'UNION EUROPÉENNE. ELLE POURSUIT LA MODERNISATION DE SON DISPOSITIF DE DÉCLARATION ET DE PAIEMENT, NOTAMMENT GRÂCE À LA DÉMATÉRIALISATION DE CERTAINES PROCÉDURES ET À LA SIMPLIFICATION DES FORMALITÉS.

622 M€
perçus au titre de
la taxe générale
sur les activités
polluantes
(- 2,5%)

50,9 Mds€
perçus au titre
de la fiscalité
énergétique
(+ 13,1%)

LA TAXE INTÉRIEURE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ÉLECTRICITÉ (TICFE), UN AN APRÈS

En 2016, le législateur a chargé la douane de percevoir la TICFE, confortant son rôle dans la gestion de la fiscalité énergétique. Cette taxe, fusionnée avec la contribution au service public de l'électricité (CSPE) est un enjeu important pour la douane compte tenu de son rendement, qui s'élève à 7,86 milliards d'euros pour l'année 2017.

Dans le but de faciliter la perception de la TICFE, une application informatique est en cours de développement. TETICE (traitement électronique des taxes intérieures de consommation sur l'énergie) permettra aux redevables de télédéclarer et de télépayer, et aux utilisateurs finaux de transmettre leurs attestations et leurs états récapitulatifs annuels aux bureaux de douane compétents.

LA SPÉCIALISATION DE CERTAINS SERVICES DOUANIERS

Annoncée en décembre 2014, la création du service national douanier de la fiscalité routière (SNDFR) répond aujourd'hui pleinement aux objectifs de la douane en matière de gestion de la fiscalité routière : un interlocuteur unique de pleine compétence est en place. Depuis le 1^{er} juillet 2017, le SNDFR a en charge l'intégralité de la gestion de la taxe spéciale sur certains véhicules routiers (TSVR) et des remboursements partiels de la taxe intérieure de consommation de produits énergétiques (TICPE), au bénéfice des transporteurs nationaux de marchandises et de voyageurs. La centralisation de la fiscalité routière s'est accompagnée de deux facilitations pour les opérateurs : la simplification de la TSVR et la dématérialisation des pièces justificatives pour les demandes de remboursement partiel de la TICPE, grâce au déploiement de la téléprocédure SIDECAR-Web.

La douane poursuit également le renforcement de son expertise en matière de fiscalité énergétique.

Les cinq premiers pôles Énergie créés (Dunkerque, Lyon, Port-de-Bouc, Rouen et Strasbourg) répondent à une attente forte des opé-



La douane assure la gestion de la filière énergétique.

rateurs de disposer d'interlocuteurs experts en matière de réglementation et de fiscalité énergétiques. De nouveaux services d'expertise sont en cours de structuration au sein du réseau de la douane.

Les évolutions organisationnelles se sont accompagnées de la constitution, sur l'ensemble du territoire national, d'un réseau de référents « métier » dans le domaine de la fiscalité énergétique, compte tenu de la complexité de la matière. Ce réseau a pour objectif de permettre l'harmonisation des pratiques de gestion et de contrôle à l'égard des opérateurs, et de mutualiser les informations réglementaires actualisées.

LA DÉMATÉRIALISATION DES DÉCLARATIONS ET DES PAIEMENTS

Depuis l'été 2016, la téléprocédure CIEL (Contributions indirectes en ligne) permet aux entreprises des secteurs vitivinicoles et des contributions indirectes (CI) de déposer en ligne leurs déclarations.

En 2017, télédéclarer en ligne est devenu obligatoire pour les opérateurs de la filière vitivinicole (excepté ceux ne disposant pas d'Internet en raison de leur localisation géographique), à toutes les étapes de leur activité : récolte, production, stock, enrichissement et autres pratiques œnologiques.

Par ailleurs, depuis avril 2016, la douane offre aux opérateurs deux nouveaux télé-services liés au régime d'exonération des droits d'accises. Déclaration de profession et demande d'agrément de procédé de dénaturation peuvent être effectuées en ligne. Depuis décembre 2016, les opérateurs du secteur des contributions indirectes peuvent également déposer en ligne une demande de classement fiscal, afin de connaître les droits d'accise applicables à leurs produits.

Afin d'étendre l'utilisation des moyens de paiement dématérialisés à l'ensemble des redevables, la douane poursuit le raccordement des téléprocédures d'assiette aux téléprocédures de télépaiement par carte bancaire et par prélèvement (télé règlement). Ces dernières ont fait l'objet en 2017 de simplifications. À terme, le télé règlement deviendra obligatoire, dès le premier euro, pour l'ensemble des paiements effectués par les professionnels. Et la possibilité



La douane modernise la gestion de la filière vitivinicole en la dématérialisant.

En 2017, la télédéclaration des stocks de vins détenus en fin de campagne a constitué une étape de plus vers le 100 % dématérialisé.

97 %
de déclarations
de récolte
dématérialisées

65,4 %
des recettes
douanières
télé réglées
(66,4 % EN 2016)

de payer par carte bancaire sera offerte aux particuliers pour le paiement de leurs créances douanières, quelle qu'en soit la nature.

ACCOMPAGNER LE SECTEUR DE LA VITICULTURE

Depuis plus de 20 ans, la douane gère la filière vitivinicole, en collaboration avec le ministère de l'agriculture. La viticulture est le second secteur économique exportateur en France. Pour la douane, seule administration à intervenir sur l'ensemble du cycle de production de la filière, de la plantation à l'exportation, il est essentiel de contribuer à la compétitivité de ce secteur.

Pour cela, elle poursuit la modernisation du casier viticole informatisé (CVI), l'outil national de gestion et de pilotage de la filière viticole. Le CVI a pour finalité de recueillir les renseignements nécessaires, afin d'assurer le bon fonctionnement de l'organisation commune du marché vitivinicole.

La douane continue de faire évoluer ses téléprocédures viticoles disponibles sur son site Internet pro.douane dédié aux professionnels. De nouvelles téléprocédures viendront, à moyen terme, compléter l'offre existante dans le domaine viticole, notamment s'agissant des plantations et des arrachages.



03

Annexes

**L'ESSENTIEL
DE LA DOUANE**

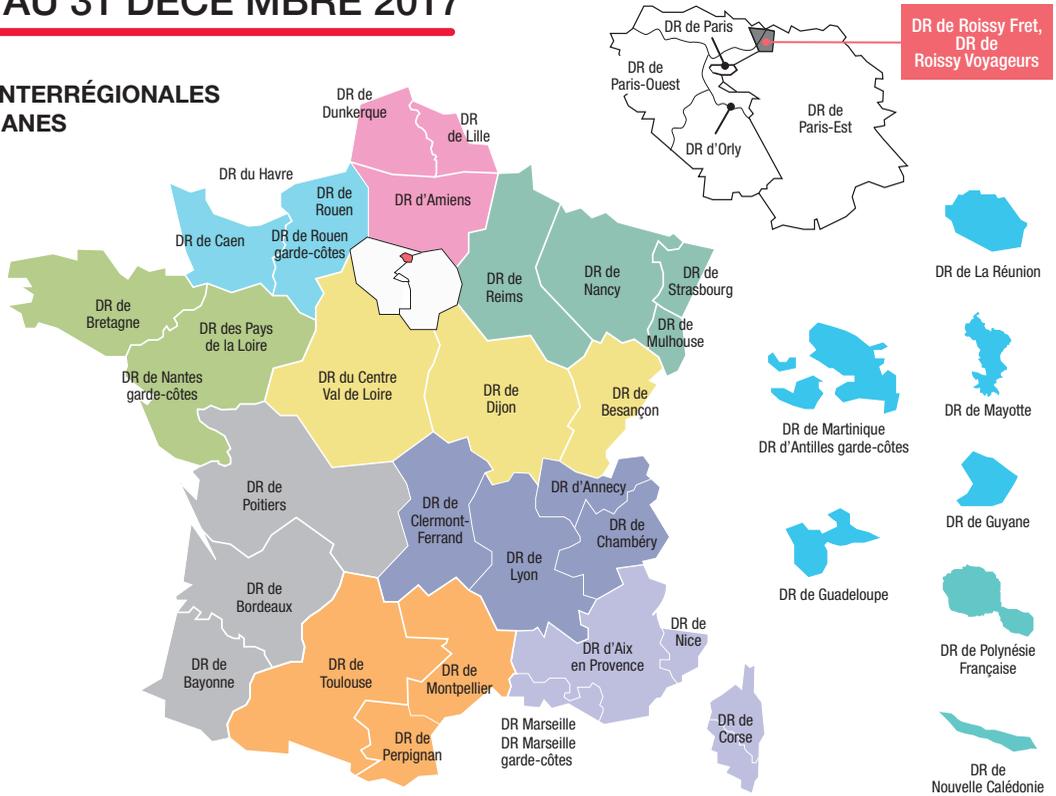
ORGANISATION TERRITORIALE DE LA DGDDI MÉTROPOLE ET OUTRE-MER AU 31 DÉCEMBRE 2017

CARTE DES DIRECTIONS INTERRÉGIONALES ET RÉGIONALES DES DOUANES

DR : DIRECTIONS RÉGIONALES
DI : DIRECTIONS INTERRÉGIONALES

- DI des HAUTS-de-FRANCE
- DI du GRAND EST
- DI de CENTRE, VAL de LOIRE BOURGOGNE, FRANCHE-COMTÉ,
- DI d'Auvergne, RHÔNE, ALPES
- DI de PROVENCE, ALPES, CÔTES-d'AZUR, CORSE
- DI d'OCCITANIE
- DI de NOUVELLE-AQUITAINE
- DI de BRETAGNE, PAYS-de-la-LOIRE
- DI de NORMANDIE
- DI de ROISSY
- DI d'ILE-de-FRANCE
- DI d'ANTILLES-GUYANE

SERVICES DES DOUANES DE
St Pierre-et-Miquelon
Wallis-et-Futuna



MOYENS D'ACTION

BUDGÉTAIRES

(Dépenses constatées en M€, hors SCL¹ et hors cotisations CAS²-pensions)

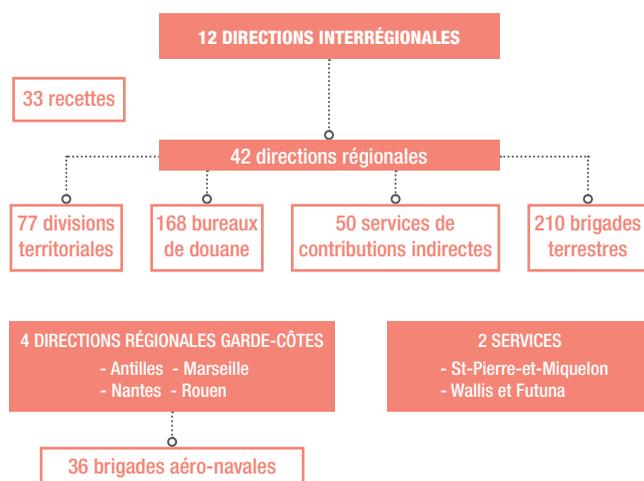
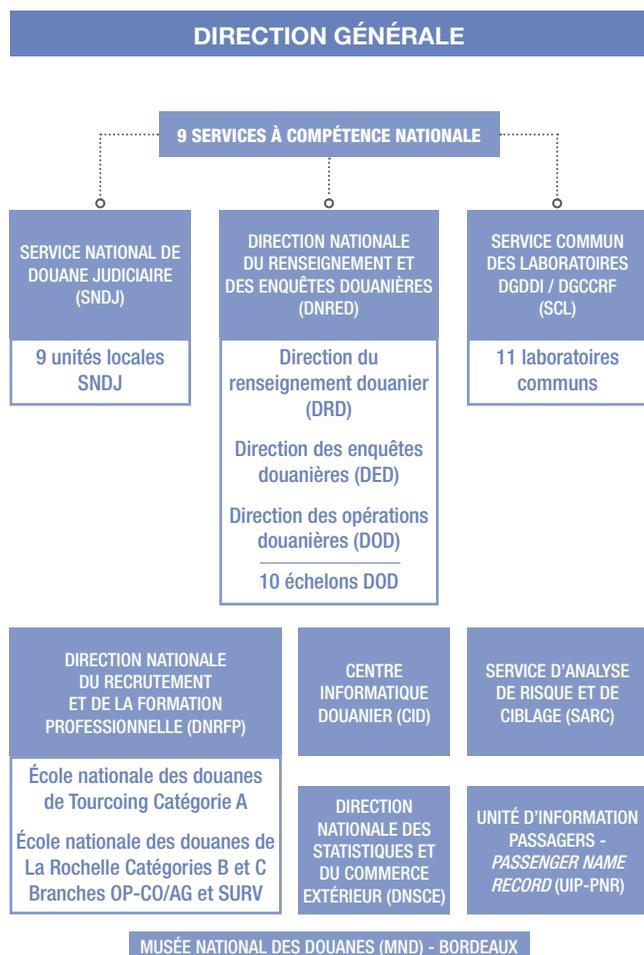
	2017
PERSONNEL	826,2
FONCTIONNEMENT ET DÉPENSES DIVERSES	185,7
INTERVENTIONS	84,1
INVESTISSEMENTS	51,3
TOTAL	1 147,3
COTISATIONS CAS-PENSIONS	368,1

1- Service commun des laboratoires
2- Compte d'affectation spéciale

MATÉRIELS

	NOMBRE DE	2016	2017
PARC TERRESTRE	Véhicules	2612	2655
	Motos	436	469
	Patrouilleur garde-côtes de 53 m	1	1
	Patrouilleur garde-côtes de 43 m	2	2
FLOTTE NAVALE ET AÉRIENNE	Vedettes garde-côtes de 19 à 32 m	16	15
	Vedettes de surveillance rapprochée de 10 à 14 m	14	13
	Bateaux-école	3	3
	Avions biturbines	13 (dont 1 POLMAR et 7 Beechcraft KA 350)	10 (dont 1 POLMAR et 7 beechcraft KA 350)
	Avions monomoteur	2	-
	Hélicoptères	9 (dont 5 EC 135)	9 (dont 5 EC 135)
	Scanner fixe	1	1
MATÉRIEL DE DÉTECTION	Scanners mobiles	4	4
	Appareils à rayons X	87	90
	Densimètres	150	125
	Analyseurs de particules	25 (12 fixes et 13 mobiles)	63 (dont 46 lonscan 600-nouvel équipement)
	Radiamètres	73	63
	Spectromètres	-	36 (nouvel équipement-spectromètre Rigaku)

ORGANISATION FONCTIONNELLE DE LA DOUANE



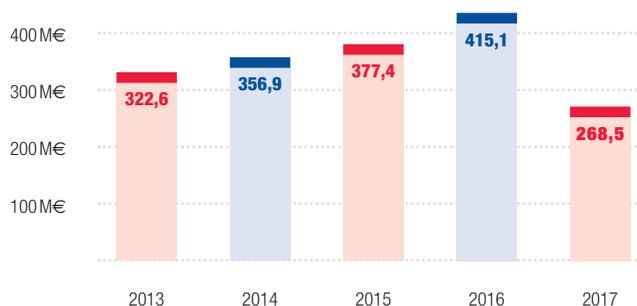
FISCALITÉ DOUANIÈRE

ÉVOLUTION DES RECETTES DOUANIÈRES EN MILLIONS D'€ (Détail)

	2016	2017
DÉDOUANEMENT	11 777	9 420
Droits de douane	2 016	2 079
TVA import	9 739	7 316
Autres	22	25
ÉNERGIE ET ENVIRONNEMENT	45 632	50 924
TICPE	28 517	30 554
TSC DOM	513	521
TVA pétrole	8 562	9 722
TICGN + TICFE + TICHLC	7 393	9 497
Taxes et rémunérations pour le compte de professionnels du pétrole	9	8
TGAP	638	622
CONTRIBUTIONS INDIRECTES (CI)	16 399	16 943
Alcools et boissons	4 512	4 537
Tabacs	11 789	12 304
Autres CI	97	102
OCTROI DE MER ET ACTIVITÉS MARITIMES	1 780	1 841
Octroi de mer	1 221	1 269
Droits de ports	514	528
DAFN	45	44
TSVR-TAXE SUR CERTAINS VÉHICULES ROUTIERS (DITE TAXE À L'ESSIEU)	167	172
AUTRES TAXES	208	179
TOTAL	75 962	79 480

-TICPE: taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques -TSC DOM: taxe spéciale de consommation dans les DOM -TICGN: taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel -TICFE: taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité -TICHLC: taxe intérieure de consommation sur les houilles, lignites et coques dite « taxe charbon » -TGAP: taxe générale sur les activités polluantes -DAFN: droit annuel de francisation et de navigation

ÉVOLUTION DU MONTANT DES DROITS ET TAXES REDRESSÉS DEPUIS 2013 EN MILLIONS D'€



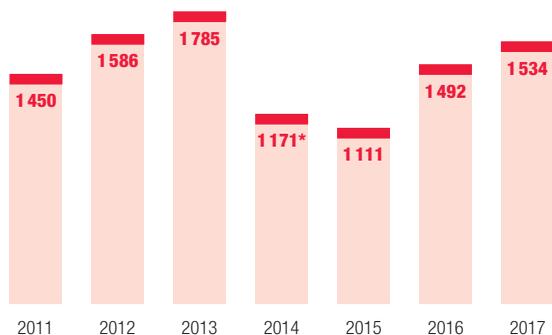
STUPÉFIANTS ET TABACS

DONNÉES GÉNÉRALES* SUR LES SAISIES DOUANIÈRES PAR TYPE DE PRODUIT

* Arrondies au dixième.

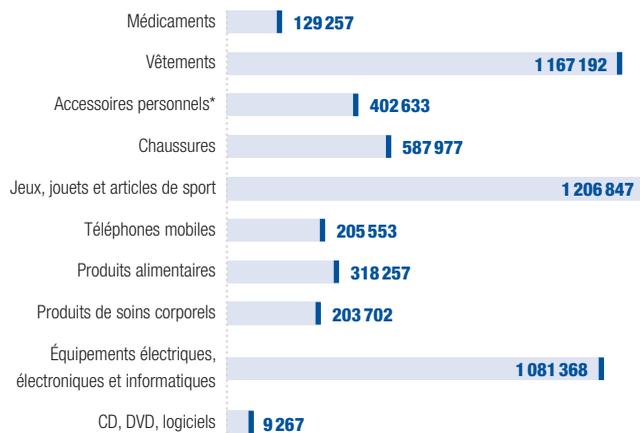
SAISIES DE STUPÉFIANTS	2016		2017	
	QUANTITÉS / DOSES (d)*			
	Saisies sur le territoire national et en haute mer	Saisies à l'étranger	Saisies sur le territoire national et en haute mer	Saisies à l'étranger
Cocaïne	3,8 t	8,7 t	9,2 t	15,1 t
Cannabis	35,1 t	36,8 t	46,1 t	18,6 t
Khat	2,4 t	130 kg	7,2 t	-
Héroïne et opiacés	369,4 kg	242,7 kg	243 kg	0,9 kg
Amphétamines	236,4 kg et 309 d	-	509,4 kg et 1 164 d	1,5 kg
Drogue de synthèse	328,5 kg	11,5 kg	575,4 kg	12,3 kg
LSD	4 318 d	-	10 776 d	-
Ecstasy	830 374 d	-	11,7 kg et 848 839 d	-
Psychotropes	54,6 kg et 1 089 935 d	11,5 kg et 14 580 d	162,2 kg et 1 119 962 d	8 000 d
Précurseurs	2,6 t	13,4 kg	1,9 t	5 kg
Autres drogues	90 kg	1,6 kg	212,3 kg	-
TOTAL GÉNÉRAL	45,1 t	46 t	66,1 t	33,8 t
SAISIES DE TABACS	259 t	206,9 t	238,2 t	112,3 t

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE DEMANDES D'INTERVENTION DES ENTREPRISES AUPRÈS DE LA DOUANE



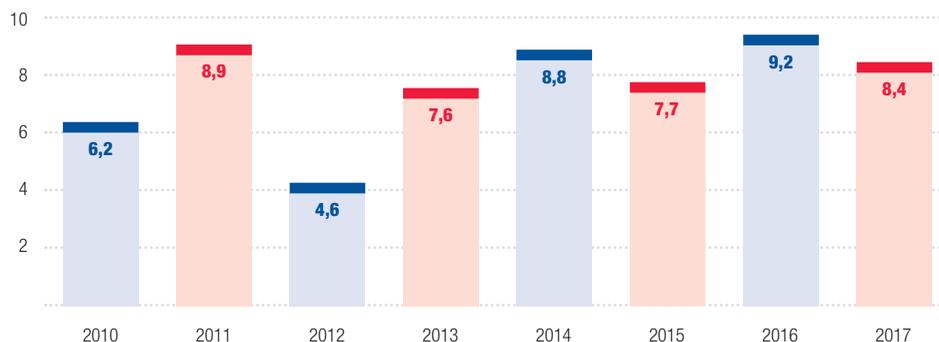
* Changement de mode de comptabilisation

PRINCIPALES SAISIES DE CONTREFAÇONS PAR TYPE DE PRODUITS (EN NOMBRE D'ARTICLES)



*Lunettes, sacs, bijoux,...

ÉVOLUTION DES SAISIES DE CONTREFAÇONS DEPUIS 2010 (EN MILLIONS D'ARTICLES)





Direction générale des douanes et droits indirects
Bureau Information et Communication
11, rue des Deux Communes - 93558 Montreuil Cedex



douane.gouv.fr



douaneFrance.mobi



[@douane_france](https://twitter.com/douane_france)



[@douane_france](https://www.instagram.com/douane_france)



DGDDI



INFOS DOUANE SERVICE

0 811 20 44 44

Service 0,06 €/min
+ prix appel

Directeur de la publication : Rodolphe Gintz - **Rédacteur en chef :** Lionel Briand - **Conception graphique et réalisation :** Frédéric Cavalan et Olivier Bui.
Crédits photos : © DGDDI, © GPMM - 2^e de couverture et page 16, © Christophe Dubois - pages 8 (haut), 11 (bas) et 20. **Imprimeur :** L'Artésienne - BP 99 - 62802 Liévin Cedex - **Éditeur :** Direction générale des douanes et droits indirects - 11, rue des deux Communes - 93558 Montreuil Cedex - dg-bic@douane.finances.gouv.fr - Les résultats 2017 de la douane sont en ligne sur www.douane.gouv.fr - Dépôt légal : mars 2018 - ISSN : 2431-5494 Imprimé en France en 2018. Document éco-conçu : papier certifié et encres végétales. Imprimé par L'Artésienne sur du papier Satimat green FSC produit à partir de 60 % de fibres recyclées et de 40 % de fibres vierges.

